



**Avis de la Ville de Montpellier
sur un projet d'implantation d'antennes relais**

Opérateur :

Code site opérateur :

Adresse du site :

Parcelle :

Nouveau site / extension ?

Type d'implantation :

Une crèche ou un établissement scolaire (jusqu'au lycée) est-il
situé à moins de 100 m du site d'implantation ?

Les antennes font-elles l'objet d'une intégration ou d'une
dissimulation ?

Ce site est-il mutualisé avec d'autres opérateurs ?
(si faisable)

Avis de la ville de Montpellier :

Date : **03/11/2023**

Motivations de l'avis :

L'avis de la Ville est fondé sur la base des engagements que la ville a demandé aux opérateurs mobile. Ces engagements sont plus restrictifs que ce qu'impose la législation en vigueur pour ce type d'installation. Dans le cas présent, l'opérateur respecte ces engagements.